



F.V.A.

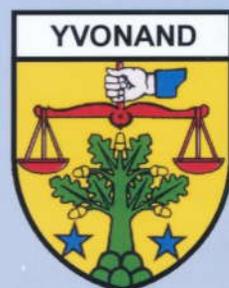
Fondée à Lausanne
le 6 décembre 1908

FEDERATION VAUDOISE DES SOCIETES D'APICULTURE

Section
Menthue

10 février 2007

Yvonand



Rapport 2006

TABLE DES MATIERES

1. Ordre du jour	2
1.1. Procès-verbal	3
1.2. Allocution du Président de la FVA	9
2. Activités	10
2.1. Vulgarisation apicole vaudoise 2006	10
2.2. Rapport du responsable des moniteurs-éleveurs	12
2.3. Rapport sur le contrôle du miel	13
2.4. Comptoir Suisse 2006	15
2.5. Inspecteur cantonal des ruchers	16
2.6. Engagement des sections	19
3. Finances	21
3.1. Bilan, Compte Pertes et Profits	21
3.2. Caisse des acariens	22
3.3. Label « Miel du Pays de Vaud »	23
3.4. Rapport de la commission de vérification des comptes	24
4. Parole aux invités	25
4.1. Allocution de Mme Pierrette ROULET-GRIN, préfète du district d'Yverdon	25
4.2. Allocution de M. Bernard MICHOU, syndic d'Yvonand	27
5. Organisation de la Fédération Vaudoise des sociétés d'Apiculture	29
5.1. Composition du comité	29
5.2. Présidents des sections	30
5.3. Caissiers des sections	31
5.4. Contrôleurs du miel	32
5.5. Conseillers apicoles	33
5.6. Moniteurs-éleveurs	34
5.7. Membres honoraires	35
5.8. Chronologie des présidents, du comité et des délégués SAR	36
6. Inspectorat	38
6.1. Inspecteurs des ruchers	38
6.2. Association des inspecteurs des ruchers	40
7. Voeux et observations des sections 2006	41

Fédération Vaudoise des sociétés d'Apiculture

ASSEMBLEE DES DELEGUES

Samedi 10 février 2007, à 14h00

Buvette Salle Polyvalente

YVONAND

1. ORDRE DU JOUR

1. Contrôle des délégués, remise des bulletins de vote et ouverture des débats.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Passation de la médaille d'or d'Apimondia 95.
4. Approbation du rapport de l'assemblée du 11 février 2006, à Lucens.
5. Rapports :
 - a) du président
 - b) du caissier
 - c) de la commission vérificatrice des comptes, soit les délégués des sections Pays-d'Enhaut et Avenches.
6. Approbation des comptes de l'exercice 2006, décharge au caissier, au comité et libération de la commission de vérification.
7. Etude et approbation du budget de la FVA pour 2007 ainsi que fixation des cotisations pour 2008.
8. Désignation des sections vérificatrices des comptes 2007 (Avenches et Bière).
9. Rapport de la vulgarisation apicole.
10. Rapport d'activité des moniteurs-éleveurs.
11. Rapport du contrôleur du miel.
12. Rapport de la responsable du Comptoir Suisse et expositions.
13. Cours débutants 2008.
14. Centenaire de la FVA 2008.
15. Assemblée SAR du 17.03.07, à Neuchâtel.
16. Etat sanitaire du rucher vaudois par l'Inspecteur cantonal.
- 16a Protection des stations de reines de la SAR.**
- 16b Poste à repourvoir au comité en 2008.**
17. Parole aux invités.
18. Discussions sur les voeux et observations des sections.
19. Comptoir Suisse 2007, tirage au sort des sections.
20. Assemblée des délégués 2008, section de Morges, le 09.02.08.
21. Divers et propositions individuelles.

Suite à l'assemblée nous partagerons le verre de l'amitié.

Le Secrétaire :

B. Cherpillod

1.1. PROCÈS-VERBAL

Présence

Toutes les sections sont représentées. Une soixantaine de personnes sont présentes, délégués, membres honoraires et invités confondus.

Salutations

A 14h05, en la buvette de la Salle Polyvalente d'Yvonand, le Président M. Jean-Claude ROSSIER ouvre l'assemblée générale des délégués en saluant les représentants des sections, les membres honoraires, la presse, ainsi que la présence de nos invités, M. Bernard MICHOUUD syndic de la commune d'Yvonand, Mme Pierrette ROULET-GRIN préfète du district d'Yverdon, MM. Olivier DUNANT chef du Service de l'agriculture, Giovanni PEDUTO adjoint du Vétérinaire cantonal, Pascal MAYOR chef de la station cantonale de l'arboriculture, Philippe TREYVAUD délégué du comité SAR, Pierre-André BONZON inspecteur cantonal des ruchers, Ulrich ZAUGG président de l'Association des inspecteurs et délégué SAR, Alain JUFER responsable des moniteurs-éleveurs. Votre présence honore l'Assemblée des délégués de l'organe fâtier de l'apiculture vaudoise et croyez bien que nous y sommes sensibles et reconnaissants.

Excusés: MM. Cornelis NEET chef du Service Forêts-Faune-Nature, René NEUENSCHWANDER du bureau de l'économie rurale, le Dr Peter GALLMANN de la station de recherches apicoles Agrosop Liebefeld-Posieux, la Fédération « Pays de Vaud, pays de terroirs », la rédaction de l'hebdomadaire AGRI, MM. Werner STERN, Jean-Pierre STETTLER et Marc LECHAIRE membres honoraires.

Une minute de silence est respectée en l'honneur des collègues disparus au cours de la dernière année.

Ordre du jour

A été remis dans les délais statutaires à toutes les sections. Le Président propose d'ajouter un point 16a « Protection des stations de reines de la SAR » et un point 16b « Poste à repourvoir au comité en 2008 ». L'ordre du jour est accepté à l'unanimité avec ces deux modifications. **Voir 1.**

Scrutateurs

Sont désignés MM. Daniel DEBONNEVILLE et Daniel HUG, respectivement des sections de la Côte Vaudoise et de La Menthue.

Médaille Apimondia

La section de Lucens remet la médaille Apimondia au Président de la section de La Menthue. En vue d'informer principalement les invités, le président rappelle l'origine de cette médaille. La médaille d'or d'Apimondia, catégorie stand, est propriété de la FVA. Elle a récompensé notre stand lors de la grande réunion de Lausanne en 1995. Ce stand était décoré par un nombre impressionnant de cadres de hausses construits. Chaque cadre était fourni par un apiculteur différent. Symboliquement cette médaille représente la grande famille des apiculteurs vaudois. Aujourd'hui elle personnifie la présence de tous et nous rappelle que nous sommes réunis pour le bien de chacun. Elle est confiée à la section de La Menthue et sera remise lors de notre prochaine assemblée des délégués à la section organisatrice de notre assemblée 2008.

Rapport 2005	Le rapport de l'assemblée du 11.02.06 à Lucens a été remis aux invités et à tous les présidents des sections, en espérant que chacun en ait pris connaissance. Ce document ne doit pas rester chez les présidents mais impérativement circuler auprès des membres des sections. Sa lecture n'est pas demandée et il ne suscite aucune remarque. Il est admis par applaudissements et compliments à son auteur. Un grand merci à Rémy Destraz, de la section de la Haute-Broye, qui pour la onzième année consécutive offre gracieusement la magnifique page de couverture.
Rapport Président	Voir 1.2. Mis en consultation, il est admis à l'unanimité.
Rapport Caissier	<i>Henri Geissbuehler</i> commente et distribue à chacun un relevé des comptes de la Fédération, de la Caisse des acariens et du Label vaudois. Voir 3.1., 3.2. et 3.3.
Vérificateurs	Voir 3.4.
Approbation des comptes	Les comptes sont acceptés à l'unanimité avec applaudissements et remerciements au caissier et aux vérificateurs. Ils laissent apparaître un bénéfice de Fr. 1'153.93.
Budget 2007 et cotisations 2008	Le budget est accepté tel que présenté. Voir 3.1. et 3.3. Les finances étant saines, pour 2008 les cotisations restent fixées à Fr. 6.- par membre.
Vérification comptes 2007	Les sections <i>Basse-Broye</i> et <i>Bière</i> sont désignées pour vérifier les comptes 2007.
Vulgarisation	Voir 2.1.
Moniteurs-éleveurs	Voir 2.2.
Contrôle miel	Voir 2.3. Jean-Paul Cochard souhaite que les médias soient informés sur les contrôles et analyses faites sur les miels suisses.
Comptoir 2006	Voir 2.4.
Cours débutants 2008	<i>Jakob Troxler.</i> Dans le programme 2008 de la vulgarisation est prévu un cours pour débutants en apiculture à l'Ecole cantonale d'agriculture et de viticulture de Marcelin. La forme du cours s'orientera sur celui de 2006. Bien entendu nous sommes ouverts à toutes propositions et remarques des vulgarisateurs, des moniteurs et des apiculteurs sur des modifications et des souhaits. Marcelin est un lieu idéal pour le cours, bien centralisé et accessible par les transports publics. Pour les cours pratiques nous avons à disposition un nombre suffisant de ruchers avec des personnes

compétentes pour la formation. Nous souhaitons compter sur le canton pour la mise à disposition des locaux et l'organisation de la cuisine. Jakob se met à disposition pour toutes informations complémentaires.

Centenaire de la FVA 2008

Jean-Claude Rossier. L'année dernière l'assemblée des délégués élitait sur proposition du comité, notre ancien Président M. Jean-Michel Tenthorey comme Président du comité d'organisation de notre centenaire en 2008. Au cours de l'année 2006, divers contacts informels ont été pris en vue de la préparation de ce centenaire.

En réunion de comité le 15 janvier 2007, Jean-Michel nous a déclaré ne plus pouvoir assumer son mandat à l'avenir et ce, pour des raisons professionnelles et privées. Nous regrettons sincèrement son désistement bien que nous en comprenions les raisons. Par ailleurs, il nous assure de sa disponibilité mais pas en tant que président du comité d'organisation.

Votre comité s'est donné quelques semaines de réflexion et a décidé d'assumer seul, du moins pour le moment, la préparation de notre centenaire. A ce sujet, un large débat sera organisé lors de l'assemblée des présidents de sections cet automne. A cette occasion, nous pourrons faire le point, mais d'ores et déjà nous pouvons vous dire que nous comptons sur votre aide, tout en regrettant de ne pouvoir vous en dire plus pour le moment. Rassurez-vous, la fête sera belle!

Assemblée SAR du 17.03.07 Neuchâtel

Bernard Cherpillod. Un formulaire de participation est remis à chaque section. L'année dernière, le déplacement en car à Porrentruy a rencontré un grand succès. Ayant assez d'inscriptions, ce mode de transport est reconduit cette année pour Neuchâtel avec prise en charge des délégués à Moudon, stand de Vernand et Yverdon-les-Bains. Les personnes inscrites seront informées de l'endroit et de l'heure de la prise en charge.

Etat sanitaire du rucher vaudois

Voir 2.5.

Protection des stations des reines

Jean-Claude Rossier. Actuellement aucun règlement ne protège les stations d'élevage. Pour donner suite à une proposition de Roger Degoumois, au nom des moniteurs-éleveurs (voir rapport 2005, page 5), une modification des statuts est demandée.

Article 22a

« Les membres de la FVA s'engagent à respecter les zones de protection des stations de fécondation de reines afin d'assurer leur bon fonctionnement.

Aucune colonie d'abeilles ne doit se trouver dans le périmètre fixé par les responsables de chaque station reconnue par la Commission d'élevage SAR, en accord avec le chef technique SAR.

Ces zones de protection font l'objet d'une publication dans la Revue suisse d'apiculture afin d'informer les apiculteurs. »

Ce nouvel article est admis par 33 oui et 3 non.

Poste à repourvoir au comité en 2008

Jean-Claude Rossier. L'année prochaine, lors de l'assemblée des délégués, nous devons hélas prendre congé de notre vice-président et secrétaire Bernard Cherpillod. Après 12 années consacrées à notre Fédération, il arrive en fin de mandat et donc non rééligible. Bernard va

laisser un grand vide. Un grand vide d'amitié, de rigueur et de rapidité dans son travail de secrétaire et de responsable du contrôle du miel. Ces grandes qualités acquises par lui très certainement au cours de sa carrière d'officier de la gendarmerie vaudoise, nous aimerions les retrouver auprès d'une ou d'un successeur maîtrisant le secrétariat et l'informatique. A l'heure actuelle, ce dernier point ne doit pas poser de problème, surtout auprès des plus jeunes. Mesdames et Messieurs les présidentes et présidents de sections, nous vous confions la tâche ingrate de trouver cette perle rare à notre époque où les candidates et candidats ne se bousculent pas aux portillons des comités. Nous vous remercions pour votre engagement et votre aide. Dernier délai fixé par votre comité : assemblée des présidents cet automne.

Paroles aux invités

Mme Pierrette ROULET-GRIN, préfète du district d'Yverdon (voir 4.1).

M. Bernard MICHOD, syndic d'Yvonand (voir 4.2).

M. Olivier Dunant, chef du Service de l'agriculture.

C'est avec un grand plaisir qu'il suit les assises des apiculteurs vaudois. La Fédération, bien structurée, marche bien et les problèmes sont portés à bout de bras. L'apiculture vaudoise est assurée d'un avenir de choix, malgré ses problèmes et les maladies des abeilles. Le label « Miel du Pays de Vaud » prend ses marques et l'effort doit se poursuivre. Il manifeste sa satisfaction de voir que la station de l'Hongrin fonctionne à souhait et que des dispositions ont été prises pour la protéger. Il apporte ses vœux les meilleurs et son ferme soutien de la part du canton.

M. Giovanni PEDUTO, adjoint du Vétérinaire cantonal.

Apporte les salutations du Service vétérinaire. C'est avec plaisir et intérêt qu'il a suivi nos débats. Le SV est impliqué dans l'apiculture concernant les maladies des abeilles et les produits autorisés. Il reste attentif à l'arrivée de nouvelles maladies ainsi que de nouveaux coléoptères. L'OVF a introduit dans sa législation des maladies à combattre et à surveiller. Si les problèmes paraissent encore lointains pour certaines épizooties, l'importation de paquets d'abeilles et de reines doit être bien réfléchi pour protéger l'apiculture suisse.

M. Philippe TREYVAUD, délégué de la SAR.

Salue l'assemblée au nom du comité SAR et remercie la FVA pour l'invitation. Questions que chacun se pose : que fait le Conseil Fédéral? Que fait la SAR?

- Zaugg, depuis son arrivée au comité se défoule dans le nouveau contrôle du miel qui passe difficilement auprès des apiculteurs romands.
- Juillard, prépare la mise sur pied d'un cours 2007-2008 pour conseillers et moniteurs.
- La Revue SAR d'apiculture appréciée de tous est d'une excellente qualité compte tenu des moyens mis à disposition.
- Concours des ruchers, un groupe de travail a été nommé pour élaborer un nouveau règlement.
- De la publicité pour le miel a été faite sur les ondes de la Radio Suisse Romande.

Le Président Debély termine son mandat dans 2 ans. Au comité il y a actuellement 2 représentants pour NE et 1 pour VD. La FVA doit absolument préparer une candidature pour avoir un 2^e délégué au comité SAR.

M. Ulrich ZAUGG, président Association des inspecteurs et responsable du contrôle du miel SAR.

Apporte les salutations de l'Association des inspecteurs des ruchers dont les assises se sont déroulées le 27 janvier dernier à St-Prex.

Il relève qu'il a été bien accueilli et s'est bien intégré au comité SAR.

Contrôle du miel. Ne pas lui faire parvenir les feuilles d'enregistrement pour le contrôle personnel qui doivent être remises au contrôleur de sections. Un cours de formation pour les contrôleurs est prévu le 3 mars 2007, à Marcelin. Les locaux d'extraction et de conditionnement du miel n'ont pas l'obligation d'être entièrement recouverts d'un carrelage. Cependant ils doivent être propres et étanches aux abeilles. Seuls les produits de traitements reconnus sont autorisés. Chaque année un certain nombre d'échantillons seront prélevés et analysés aux frais de la SAR.

Financement : le contrôle d'inspection va coûter à l'apiculteur Fr. 40.-- (tous les 4 ans), plus par kilo contrôlé : 3 c pour le contrôleur de section, 3 c fonds de propagandes, 7 c frais administratifs et 10 c par label.

M. Pascal MAYOR, chef de la station cantonale d'arboriculture.

Au moyen d'un rétroprojecteur il montre les foyers du feu bactérien en Suisse en 2006. La Suisse alémanique est nettement plus touchée que le canton de Vaud. En 2006, 273 communes et 18 cantons alémaniques ont été touchés. Dans le canton de Vaud 37 plantes douteuses ont été annoncées et 25 échantillons ont été analysés, un seul foyer a été décelé à Peney-Vuiteboeuf. Si les cotonéasters, pommiers, poiriers, cognassiers atteints peuvent être arrachés, l'aubépine source potentielle de propagation du feu bactérien pose plus de problèmes. Pour 2007, 16 communes sont revenues dans la zone verte.

Questions : (Conod) Les nids à bourdons pour la pollinisation sont-ils touchés par les mesures de séquestre? **R.** Non car ils ne sont pas déplacés.

Q. (Brunet) Jusqu'à quand les mesures de séquestre vont-elles être appliquées? **R.** Le canton de Vaud a pris immédiatement des mesures strictes pour mettre en place la stratégie du feu bactérien. Grâce à cette rigueur la propagation du feu bactérien a été faible. Le séquestre des abeilles fait partie de cette stratégie.

Q. (Degoumois) Un cas a été découvert à Yvorne en 2000, jusqu'à quand vont rester les mesures de séquestre? **R.** La zone a été rétrécie.

Vœux des sections

Voir 7.

**Comptoir Suisse
2007**

L'édition 2007 se déroulera du 14 au 23 septembre. Le tirage au sort du jour et de la section a donné le résultat suivant :

Vendredi 14	Chamossaire	Samedi 15	Morges
Dimanche/Jeûne 16	Jorat	Lundi/Jeûne 17	Basse-Broye
Mardi 18	Pays-d'Enhaut	Mercredi 19	Les Alpes
Jeudi 20	Haute-Broye	Vendredi 21	Côte Vaudoise
Samedi 22	Gros-de-Vaud	Dimanche 23	Lausanne

Est fixée au **samedi 9 février 2008**. Selon le tournus, elle sera mise sur pied par la section de Morges.

Jean-Claude Rossier : le 21 avril 2007, la Station fédérale de recherches apicoles suisses fête son 100^e anniversaire. Pour fêter ce jubilé elle invite tous les apiculteurs à une journée à la fois festive et instructive (voir Revue apicole N° 1-2 de 2007). Ceux et celles qui sont intéressés à participer à cette journée peuvent s'inscrire auprès du secrétaire Bernard Cherpillod, jusqu'au 15 février. Un car sera réservé.

Jean-Paul Cochard : lors des premières journées suisses d'apithérapie à Berne, il s'est créé l'Association Suisse d'Apithérapie. Des conférences seront données le 31 mars 2007, à Grangeneuve. Il souhaite que les délégués des sections à l'assemblée SAR soient mieux informés sur la position de la FVA lors de votes. **R.** En 2006 cela a été fait, mais pour 2007 nous n'avons pas l'ordre du jour des débats.

Pierre-Henri Conod : Les membres du comité de la FVA font bénévolement un excellent et immense travail, ne pourrait-on pas les indemniser? **R.** *Le Président s'y oppose pour le moment.* A chaque assemblée M. Mayor est pris à partie concernant les mesures de séquestre pour le feu bactérien. Ne pourrait-on pas faire une assemblée consacrée uniquement à ce sujet? **R.** *Si les besoins s'en font ressentir pourquoi pas.*

Claude Guignard : demande si une étude a été effectuée sur les retours de la propagande faite sur les ondes pour la promotion du miel? **R.** Non.

Jakob Troxler : la FVA a toujours à disposition pour la vente quelques livres « L'apiculture une fascination ».

Robert Steiger : remercie la SAR et la FVA pour lui avoir délivrer l'année dernière le Prix Bertrand. Il conteste la position du SV contre un acaricide autrichien admis à la vente en Suisse.

A 17h05, le Président lève la séance.

Ensuite nous partageons un agréable verre de l'amitié, accompagné d'un excellent buffet, offerts respectivement par la Commune et la section de La Menthue.

Un grand merci à la Commune et à la section de La Menthue pour le chaleureux accueil et l'organisation de cette belle journée.

Le Secrétaire:

B. Cherpillod

1.2. ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE LA FVA

Madame, Monsieur, cher Membres et Invités,

Pour cette année, mon rapport va s'articuler autour des points suivants :

- Fusion de nos sociétés d'apiculture
- Concours SAR des ruchers 2006
- Caisse cantonale des épizooties
- Mévente du miel.

D'autres points feront l'objet de rapports détaillés et seront traités au cours de cette assemblée par mes collègues responsables des différents dicastères.

Fusion de nos sociétés d'apiculture

Après consultation de leurs membres, les sociétés d'apiculture d'Avenches et de Payerne/Basse-Broye ont décidé de fusionner, après avoir obtenu l'accord statutaire de la FVA. Trop petites selon les dires de leurs membres, elles avaient l'habitude de collaborer étroitement tout au long de l'année. Nous espérons, et c'est là notre souci, qu'elles n'auront pas à regretter ce choix dans quelques années. La FVA souhaite plein succès à la nouvelle société d'apiculture Basse-Broye, issue de la fusion. Elle l'assure de son total soutien.

Concours SAR des ruchers 2006

Les sociétés d'apiculture de Lausanne, Morges, Gros-de-Vaud et Cossonay faisaient partie de la circonscription 2006 du concours des ruchers de la SAR. Trois membres seulement se sont inscrits pour participer à ce concours. Le jury a décerné trois médailles d'or. La FVA félicite chaleureusement Madame Régina Bolomey, Messieurs Alain Perrier et Pierre-André Bonzon, nos trois lauréats. Nous devons les remercier d'avoir, par leur participation, sauvé si l'on peut dire, le concours des ruchers 2006. En effet, lorsque l'on connaît l'investissement financier et personnel que requiert un tel concours et, vu le faible nombre de participants, le responsable du concours des ruchers de la SAR aurait dû par exemple le grouper avec celui de cette année 2007. Lors de la réunion annuelle des présidents des fédérations avec le comité de la SAR le 25 novembre 2006, les participants ont estimé, à l'unanimité, que le concours des ruchers, sous sa forme actuelle, n'est plus adapté. Afin de remédier à cette situation, un groupe de travail sera constitué pour faire de nouvelles propositions.

Caisse cantonale des épizooties

Nous avons trouvé un accord avec le Service vétérinaire en vue de soulager la caisse cantonale. Nous avons versé en automne 2006 un montant unique de Fr. 10'000.-- suivi d'un versement de Fr. 1'712.-- pour les intérêts perçus en 2005. Ces montants ont été prélevés sur la Caisse des acariens, donc sans rapport avec nos fonds propres.

Pour la suite, nous avons également pris l'engagement de verser chaque début d'année les intérêts de l'année écoulée. Cet accord évite, pour le moment du moins, que chaque apiculteur possédant des ruches sur le territoire vaudois ne doive s'acquitter d'un montant forfaitaire par ruche.

Mévente du miel

Vaste débat ! A lui seul, nous devrions lui consacrer la moitié du temps de cette assemblée. Alors, pour ne pas abuser de votre écoute, j'y reviendrai sous le point : Vœux des sections.

Je vous remercie de votre attention.

Votre Président :
Jean-Claude ROSSIER

2. ACTIVITÉS

2.1. VULGARISATION APICOLE VAUDOISE 2006

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers amis apiculteurs,

L'année 2006 fut, pour la vulgarisation apicole vaudoise, l'année de mise sur pied du cours centralisé pour débutants en apiculture. Donné à l'Ecole d'agriculture et de viticulture de Marcelin-sur-Morges, 46 participants ont fréquenté les 6 samedis de cours qui se sont déroulés entre le 10 mars et le 20 mai. Réparties entre des cours théoriques et pratiques, ces journées ont suscité un grand intérêt et une assiduité remarquable de la part des personnes présentes. Nos divers conseillers, moniteurs et apiculteurs de la région, ont pu mettre en valeur leurs connaissances mais aussi transmettre leur passion apicole. A cette occasion, nous avons pu constater que la formule de mise sur pied d'un cours tous les deux ans était particulièrement réussie. Ce cours devrait renforcer à l'avenir le réservoir de membres pour nos sociétés. Nous l'espérons vivement et nous sommes prêts à accueillir ces derniers à bras ouverts !

Nous adressons nos sincères remerciements à l'Office fédéral de l'agriculture, au Service cantonal de l'agriculture et à la Direction de l'Ecole de Marcelin pour la mise à disposition gratuite des salles de cours. Merci à l'équipe de cuisine pour la restauration de midi. Merci aussi à Jean-Claude Chanson, sa femme et ses amis qui nous ont dépannés un samedi lorsque la cuisine de l'école n'était pas disponible.

Merci aussi à nos collègues conseillers et moniteurs, à nos collègues propriétaires de beaux ruchers proches de Marcelin pour la mise à disposition de ces derniers, au collègue François Buchs de Ballaigues et à Madame Buchs pour leur réception lors de notre visite le dernier jour du cours à la fin duquel nous prenions congé des participants autour du verre de l'amitié.

Un merci tout particulier à Jean-Claude Rossier pour la mise sur pied et le suivi sans faille de ce cours. Moi-même, comme nouveau responsable pour la vulgarisation apicole, ai spécialement apprécié son grand travail. Son engagement sans compter son temps m'a déchargé complètement de cette tâche administrative. Encore un grand merci Jean-Claude pour ton dévouement.

Un cours de formation SAR, le 4 mars 2006, à l'Ecole d'agriculture de Grangeneuve a permis aux vulgarisateurs et aux moniteurs d'approfondir leurs connaissances sur la qualité du miel et les caractéristiques des différents miels monofloraux, suivi d'une dégustation de ces miels.

Les conseillers se sont également fortement impliqués en 2006 dans d'autres activités: cours aux sections et aux écoles, conférences diverses, vulgarisation au stand de la FVA du Comptoir Suisse et autres comptoirs régionaux, expositions diverses, etc.

Cela nous donne au total pour l'ensemble de la vulgarisation apicole vaudoise pour l'année 2006 le tableau suivant :

- 1 jour de cours de perfectionnement de cadres
- 18 jours de cours de perfectionnement pour les conseillers et moniteurs
- 39 jours de vulgarisation de groupes
- 8 jours de cours d'élevage de reines
- 1/2 jour de conférences
- 10 jours d'expositions et de comptoirs
- 7,5 jours de présentation aux écoles et passeport-vacances
- 71 heures individuelles de vulgarisation
- **Coût total Fr. 19'292.50.**

Ne sont pas compris dans cette somme, un certain nombre de prestations directement réglées par les Service cantonal de l'agriculture.

Le montant de Fr. 19'292.50 n'est bien sûr pas supporté par les cotisations des membres, mais provient du Fonds d'aide à la vulgarisation agricole de la Confédération et du canton de Vaud.

Nous devons remercier très sincèrement ces deux instances publiques pour leur grande aide et nous souhaitons qu'à l'avenir nous puissions encore compter sur ce financement.

La vulgarisation a besoin de plus d'outils didactiques pour faciliter le transfert des bonnes pratiques apicoles. Actuellement chaque vulgarisateur doit préparer ses propres dossiers et présentations de son côté. Cela signifie que parfois plusieurs personnes travaillent sur le même thème. La création de fiches techniques en commun par tous les vulgarisateurs SAR pourrait être un gain de temps non négligeable pour ces derniers et une augmentation de l'efficacité. Le prochain cours annuel de formation pour les vulgarisateurs SAR tentera un démarrage dans ce sens. Tous vœux, propositions et suggestions des apiculteurs sont les bienvenus.

Je nous voudrais pas terminer ce bref rapport annuel sans remercier mes collègues du comité pour leur franche amitié, leurs conseils précieux et leur soutien que j'ai beaucoup apprécié comme nouveau membre.

A vous Mesdames et Messieurs, chers amis apiculteurs, je vous souhaite santé et bonheur tout le long de cette nouvelle année, ainsi qu'une passionnante année apicole.

Le responsable de la vulgarisation:

Jakob TROXLER

2.2. RAPPORT DU RESPONSABLE DES MONITEURS-ÉLEVEURS

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'automne trop chaud permettant des récoltes de miellat tardives suivi d'un hiver rigoureux et long a fortement gêné l'hivernage de nos colonies. Cinq de nos moniteurs ont subi de lourdes pertes.

Activités du groupement

Les moniteurs vaudois ont été chargés d'un travail supplémentaire : non seulement il a fallu poursuivre notre sélection dans nos ruchers, fournir du couvain à de nombreux éleveurs, mais de plus, il a fallu pourvoir deux stations en ruches à mâles. Il est dès lors nécessaire que chacun des membres participent à l'approvisionnement de Vermeilley ou de l'Hongrin.

Une partie des moniteurs a également participé au cours pour débutants de Marcelin.

Station de l'Hongrin

L'apiculteur qui transhumait dans la région ayant accepté de ne plus monter de ruches dans la zone de protection, la station a pu fonctionner tout au long de l'année 2006.

Roger Degoumois y a monté des ruchettes chaque semaine afin d'observer si une pollution génétique se développait. La couleur de la descendance est bonne. De plus, des analyses morphologiques sur la descendance des reines fécondées à la station ont démontré la pureté de la race. Nous pouvons donc décréter que le rayon de protection est suffisant.

Perspectives

Cette année, j'ai reçu une lettre de démission de Roland Fontannaz qui, ayant atteint l'âge fatidique des 70 ans, nous quitte après plus de 30 ans de service parmi notre groupement. Nous perdons un homme de valeur, sélectionneur hors pair pour qui l'élevage n'a plus de secrets. Nous ne pouvons que lui souhaiter encore de belles années apicoles et le remercier pour le travail accompli.

Pour le remplacer, le groupement des moniteurs, en accord avec la Fédération vaudoise, a présenté François Andrey, un des initiateurs de la réouverture de l'Hongrin.

La SAR prévoit pour l'hiver 2008-2009 des cours de formation pour conseillers apicoles et moniteurs-éleveurs. Un courrier parviendra à chaque Président de section pour les membres qui seraient intéressés.

Je vous souhaite une bonne année apicole et au plaisir de vous revoir dans l'une ou l'autre de nos stations.

Responsable des moniteurs-éleveurs :

Alain JUFER

2.3. RAPPORT SUR LE CONTRÔLE DU MIEL

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chères amies apicultrices et amis apiculteurs,

Après une sortie d'hiver avec beaucoup de pertes de colonies pour certains apiculteurs, la nature a été généreuse et la majorité des ruches ont été repeuplées durant la saison. La récolte d'été a été excellente pour la plupart d'entre nous. Les Maisons Apimiel et Narimpex mettent toujours moins d'ardeur pour acheter nos miels. Chaque apiculteur doit donc se débrouiller et aller à la rencontre du consommateur pour lui proposer directement nos produits. La présentation du miel est importante. Un pot de verre transparent est plus attrayant qu'une boîte en matière plastique opaque. Un label et une belle étiquette avec toutes les indications légales améliorent la présentation et renseignent le consommateur sur la qualité du produit qu'il achète.

Le nouveau règlement suisse sur le contrôle du miel est arrivé trop tard et c'est l'ancien régime qui a été appliqué en 2006.

Sections avec N°	Echantillons	Kg	Labels FSSA	Labels FVA	Montants SAR	Montants FVA
1. Les Alpes	12	3'440	2'408	410	488.00	41.00
2. Avenches	11	2'280	350	1'620	235.40	162.00
3. Bière	13	2'465	110	3'240	240.95	324.00
4. Chamossaire	8	2'050	500	1'600	207.50	160.00
5. Cossonay	99	40'640	50	5'150	2'412.20	515.00
6. Côte Vaudoise	12	1'840	0	1'200	199.20	120.00
7. Gros-de-Vaud	40	4'287	80	4'470	616.60	447.00
8. Haute-Broye	2	90	0	70	26.70	7.00
9. Jorat	11	1'520	300	2'080	207.60	208.00
10. Lausanne	9	2'900	0	2'800	195.00	280.00
11. Lucens	8	1'770	50	1'460	154.10	146.00
12. La Menthuc	6	1'750	0	500	124.50	50.00
13. Morges	24	3'525	320	6'560	425.75	656.00
14. Moudon	18	1'456	632	1'500	322.90	150.00
15. Nord Vaudois	20	4'615	100	1'490	388.45	149.00
16. Nyon	30	3'580	910	1'660	558.40	166.00
17. Orbe	14	2'990	1'080	2'470	365.70	247.00
18. Payerne	13	2'240	0	190	223.20	19.00
19. Pays-d'Enhaut	18	4'990	0	0	365.70	0
Après-coup			250	1'390	25.00	139.00
TOTAUX	368	88'428	7'140	39'860	7'782.85	3'986.00

(Total des sommes encaissées Fr. 11'768.85)

Deux miels ont été refusés pour un taux d'humidité proche des 20 %.

Par rapport à 2005, une cinquantaine d'échantillons en moins ont été prélevés et la quantité de miel contrôlée a diminué de 12 tonnes.

Dès cette année, le nouveau règlement sera intégralement mis en pratique. Succinctement comment va fonctionner ce nouveau règlement ? Lorsqu'un apiculteur contrôle son miel

pour la première fois et ensuite à intervalles réguliers, mais au moins une fois tous les quatre ans, son exploitation sera inspectée par le contrôleur de section sur la base d'une check-liste qui comporte une quarantaine de questions. Pour celui qui faisait déjà contrôler son miel en 2006 et les années précédentes, il sera soumis à cette inspection dans les quatre ans à venir. Si lors de cette inspection toutes les conditions sont remplies, le contrôleur remet directement à l'apiculteur un document de certification que son exploitation répond aux exigences du règlement. Un échantillon de 125 g de miel sera transmis au centre Agroscope Liebefeld pour analyse. Les années suivantes l'apiculteur garde chez lui les échantillons et annonce au contrôleur la quantité de miel soumise au contrôle ainsi que le nombre de labels désiré. Le contrôleur de section lui remet directement les labels qu'il encaisse sur-le-champ, ainsi que le fonds de propagande et les frais administratifs. Le tarif des contrôles établi par le comité SAR sera publié chaque année dans l'édition de janvier de la Revue Suisse d'Apiculture. En principe le nouveau contrôle ne devrait pas coûter plus cher que l'ancien ?

Le 22 novembre 2006, j'ai réuni tous les contrôleurs de sections pour une séance d'information. La SAR a prévu un cours de formation le 3 mars 2007 à Marcelin.

« Miel du Pays de Vaud »

L'utilisation du label « *Miel du Pays de Vaud* » est en nette augmentation. En 2006 il s'est vendu 4'560 labels de plus que l'année précédente. Une centaine d'apiculteurs ont souscrit à la marque « *Miel du Pays de Vaud* ». Vingt et un miels transmis au Centre ORIPH, à Pomy, ont été analysés sur les taux de fructose, de glucose, de sucres réducteurs, de saccharose, d'HMF, d'humidité, de diastase, d'acide libre, de matière en suspension et de la conductivité. Tous ces examens ont répondu favorablement à l'Ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires. Un miel a été analysé par le Laboratoire Unilever, à Thayngen, aucun résidu de PDCB n'a été détecté.

Cinq exploitations ont été contrôlées par le responsable de la marque. Le résultat est réjouissant, tant la qualité des locaux que du matériel démontrent que les apiculteurs ont fait un gros effort et attachent toujours une plus grande attention à la salubrité de leur exploitation.

Je terminerai en félicitant les apiculteurs qui font contrôler leur miel et en remerciant chaleureusement les contrôleurs de sections pour l'excellente collaboration.

Le contrôleur analytique et
responsable de la marque:

Bernard CHERPILLOD

2.4. COMPTOIR SUISSE 2006

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Comptoir Suisse, du 15 au 24 septembre :

Pour laisser la place au gros bétail, notre stand est déplacé à la halle 14 « Les Magiciens de la Terre » et pour la première fois nous nous trouvons réunis aux produits du terroir ; changement très apprécié par toutes les sections qui ont tenu le stand. La ruche vitrée a toujours le même succès et c'est un élément indispensable pour appeler toutes questions par les petits et grands.

Ces dix jours ont vu défiler les sections de : Cossonay, Nord-Vaudois, Bière, Nyon, Lucens, Les Alpes, Avenches, Moudon, Chamossaire et Orbe.

Il y a et aura toujours des jours plus favorables à la vente que d'autres, le minimum 17 kg et le maximum avec un record 97 kg, l'avantage ou le désavantage du tirage au sort.

Il s'est vendu 420 kg de miel et pour 863 fr. de bougies et divers ; les records ont été le lundi du Jeûne pour les bougies et le dernier dimanche pour le miel.

La Fédération vaudoise s'est vu décerner un diplôme pour 10 ans de participation par Beaulieu – Exploitation SA.

Un grand merci pour l'amitié que vous m'apportez et pour tout ce que vous donnez à la cause apicole.

Swiss'Expo : du 11 au 14 janvier 07 :

Notre stand fait partie des produits du terroir et se trouve à l'entrée de Beaulieu, place plus agréable.

Une seule inscription m'est parvenue (le message passe-t-il par les présidents ?) la 2^{ème} m'est parvenue selon un contact pendant le Comptoir ; et comme la réservation était faite c'est le comité qui a tenu le stand les 2 premiers jours.

La vente est de 45 kg de miel et pour 206 fr. de bougies et divers, soit 500 gr de moins en miel et 101 fr. de plus en bougies et divers.

A mon avis, il faudrait persévérer encore quelques années pour pouvoir tirer un bilan.

Pour le Comptoir 2007 un stand sera parmi les Magiciens de la Terre et je vous y attendrai avec plaisir, pour faire reconnaître l'importance du travail des abeilles et aussi pour promouvoir la vente des produits apicoles.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une belle année apicole 2007.

La responsable des expositions :

Ruth ERISMANN

2.5. INSPECTEUR CANTONAL DES RUCHERS

SAISON 2006

Bilan sur les pertes de colonies 2005-2006

Sans vouloir raviver de pénibles souvenirs, il faut bien admettre que la saison passée ne s'oubliera pas de si tôt. Depuis l'arrivée du parasite varroa, jamais les pertes de colonies n'ont été aussi conséquentes. Elles ont sonné le glas de bien des exploitations et anéanti la patience, voire la passion de bon nombre d'apiculteurs. L'enquête faite à la demande du Vétérinaire cantonal, le Dr Penseyres, n'a certes pas permis de définir les causes précises de cette hécatombe, mais elle a apporté certains renseignements, source de réflexion. Avec le recul, on peut constater que les ruchers de plaine, dans les régions de grandes cultures, ont été et seront encore les plus vulnérables. La diversité, la qualité, la quantité des provisions amassées par nos butineuses sont-elles à l'origine de certains maux? Depuis peu, avec une technologie des plus performantes, nos laboratoires sont en mesure de déceler toutes sortes de résidus toxiques dans les miels et le pollen en particulier. Inlassablement et sans le savoir bien sûr, nos butineuses ramènent les poisons et autres pollutions néfastes à leurs colonies. Les milliers d'individus issus de couvain dont l'alimentation n'est pas de qualité souffrent de séquelles irréversibles. La longévité, donc la survie de ces abeilles amoindries, est sans doute à l'origine d'une mortalité précoce des abeilles qui, de plus, ont dû affronter une claustration sans fin durant l'hiver 2005-2006.

En parlant de pollution, n'écartons pas les résidus des produits acaricides que nous infligeons aussi à nos abeilles. Bien qu'incontournable, la lutte contre le varroa a certainement des effets secondaires qui génèrent un stress non négligeable chez les colonies. Des traitements excessifs peuvent aussi être pire que le mal, d'autant plus s'ils sont effectués avec des produits inappropriés. La lutte contre le parasite ne consiste pas seulement à deux traitements d'été et un d'hiver. Chaque apiculteur doit, en tout temps, être en mesure d'évaluer le taux d'infestation de ses colonies. Les observations faites sur l'apparence du couvain, des abeilles naissantes, des chutes naturelles du parasite, permettent de se faire une idée sur l'état de santé des colonies et de prendre, si besoin est, les mesures qui s'imposent.

Les échantillons d'abeilles et de couvain soumis à l'analyse au printemps 2006 ont démontré, à chaque fois, que les colonies mortes étaient truffées de ces clandestins indésirables. Ces derniers, en facilitant la prolifération des virus, condamnent irrémédiablement leurs hôtes.

Cette recrudescence soudaine de varroas peut, dans certains cas et selon les traitements appliqués, être imputable à une accoutumance développée par le parasite. Mais avec les produits à base d'huiles essentielles et les acides organiques, cette résistance est pratiquement inexistante. Par conséquent, l'apiculteur doit se remettre en question et chercher les causes de l'inefficacité de la lutte antiparasitaire appliquée.

Selon les constats établis et les dires de certains collègues inspecteurs, trop de fantaisie subsiste dans le mode d'application des acaricides. Au lieu de décrier les directives du CRA et des autorités sanitaires, il serait préférable de s'y conformer, même si aucun produit ni aucune méthode ne sont infaillibles à ce jour.

Autre sujet abordé: le syndrome du dépeuplement des ruchers évoqué l'an passé, qui serait dû à *Nosema Cerana*, n'est pas techniquement confirmé, même si la progression de ce parasite exotique est indéniable.

Par contre, l'invasion tant redoutée du scarabée *Aethina Tumida* n'est heureusement pas perçue en Europe.

Etat sanitaire des ruchers

Avec une telle mortalité des colonies, l'on pouvait craindre l'éclosion de foyer de loque, ce qui n'a pas été le cas. Seuls 9 apiculteurs ont été concernés par des cas de loque américaine, ce qui est rassurant.

En sortie d'hivernage et au premier printemps, plusieurs ruchers ont été atteints de dysenterie. Probablement aussi à l'origine des pertes, des cas similaires ont été relevés dans les colonies qui ont récolté des miellées tardives sur phacélie, lierre ou autres miellats de forêt. Ces dérèglements intestinaux sont malheureusement souvent combinés avec Noséma. Alors, prudence: les cadres souillés par les déjections des abeilles doivent être incinérés, car les spores de Noséma sont - et restent - des plus virulentes. La désinfection des ruches, sans oublier la planche de vol et les parois extérieures, est nécessaire. Une solution d'eau chaude additionnée de 5% de soude caustique, puis le séchage au soleil, sera bénéfique (la soude caustique est à disposition chez l'inspecteur cantonal des ruchers).

A défaut et pour plus de sûreté, la flamme d'une lampe à souder garantira une désinfection parfaite de ce matériel.

Lutte contre varroa

Lors de l'assemblée des présidents de section en novembre 2006, certains d'entre eux ont émis des doutes sur l'efficacité du Thymovar. Après le traitement d'hiver, ils ont constaté une chute du parasite tout aussi importante que lors de l'application du Thymovar en été! Rappelons, à cette occasion, que les possibilités de réinfestation par le pillage d'un rucher voisin est plus fréquente qu'on ne le pense. Afin d'enquêter sur ces constats, un questionnaire émanant du Service vétérinaire a été adressé à chaque président de section. Les réponses et les propositions devaient être rendues au plus tard lors de l'assemblée des délégués.

Nouveauté

Bio-Control a développé un set de traitement à l'acide oxalique qui a déjà été homologué en Allemagne. Les autorisations de Swiss Medic se font attendre. Cette nouvelle forme de traitement sera préparée par l'apiculteur juste avant l'application aux colonies. La solution ainsi obtenue a un avantage certain sur l'acide oxalique sirupeux qui se dégrade lors de sa conservation et devient toxique pour les abeilles (taux élevé de HMF).

Intoxications

Chaque saison, des apiculteurs constatent une soudaine mortalité de leurs colonies. Pour information, les intoxications aiguës se manifestent par des amas d'abeilles mortes devant le rucher, voire même dans les ruches. Que faire lors de telles observations?

- Agir rapidement en avertissant son inspecteur régional.
- Prélever, pour analyse, un échantillon d'abeilles (200 gr) fraîchement mortes ou mourantes. A envoyer à *la Station de Recherches Agroscope Liebefeld-Posieux (ALP), Centre de recherches apicoles, Schwarzenburgstr. 161, 3003 Berne.*
- Lesdites abeilles seront emballées dans un carton propre, perméable à l'air, résistant à l'écrasement. Sur le colis, sera mentionné: "Intoxication d'abeilles".

Pour faciliter les recherches toxicologiques du Laboratoire, procéder à une enquête minutieuse:

- Se renseigner sur les traitements effectués dans les environs du rucher.
- Dans la mesure du possible, définir quels produits ont été utilisés.
- Si un traitement sur les cultures est en cours, prélever un échantillon de plantes (en présence d'un témoin) à joindre à votre envoi dans un autre emballage.
- Noter vos observations sur une fiche adéquate (demandée à votre inspecteur) qui accompagnera l'envoi précité.

Liebfeld-Posieux fait acheminer votre paquet en Allemagne pour un Biotest (test Aèdes) qui coûte Fr. 75.--. Ce moyen d'investigation n'est juridiquement que partiellement reconnu, car il ne permet pas de dire quelle substance est la cause de l'intoxication.

Les analyses chimiques qui exigent une infrastructure importante sont effectuées en France (sur mandat) et coûtent entre Fr. 150.-- et Fr. 300.-- à la charge de l'apiculteur. En cas de découverte de l'auteur des intoxications, il est conseillé de choisir un accord à l'amiable plutôt que d'une procédure en justice.

Produits thérapeutiques à usage apicole

La liste des produits autorisés sera envoyée en mars à chaque apiculteur avec les recommandations annuelles du Service vétérinaire, le calendrier de distribution des acaricides et le contrôle d'effectifs de la saison. Tout autre produit est interdit en Suisse. A titre d'information, l'Amitraz sera retiré des ventes aux Etats-Unis. En effet, il a été découvert que le métabolisme des composants accumulés dans la cire, via le miel, est fortement cancérigène. En Italie, le Coumaphos n'a pratiquement plus d'effet sur les acariens (accoutumance du parasite).

Séquestres

Comme il fallait s'y attendre, le séquestre lié à la lutte contre **le feu bactérien** est reconduit. Pour 2007, l'OFAG doit confirmer ou non les allègements préconisés par M. Mayor (chef de la Station cantonale d'arboriculture), lequel sera en mesure de donner toute information utile.

Concernant les communes sous séquestre pour **cause d'épizootie**, seuls 2 districts sont concernés: **Payerne** (commune de Corcelles, avec un foyer de loque en zone limitrophe sur Fribourg) et **Cossonay** (communes de Cossonay, Senarclens, La Chaux, Grancy, Dizy, Chevilly, Cuarnens et Moiry).

Une fois encore, la prudence est de mise, donc tout déplacement d'abeilles doit préalablement être annoncé aux inspecteurs concernés.

Remarques sur l'évolution de l'apiculture vaudoise

Comme cela était prévisible après les épreuves des saisons 2005-2006, l'effectif de nos apiculteurs s'amenuise, de même que le nombre des colonies. A ce jour, l'on compte moins de 1000 apiculteurs pour 12'500 colonies.

Si la majorité des collègues respectent la législation en vigueur, d'autres apiculteurs prennent plaisir à contourner leurs obligations, sans respect des autorités sanitaires. A cette occasion, rappelons que les inspecteurs des ruchers ont les compétences de la police des épizooties et qu'ils devraient être considérés comme tels, à savoir des spécialistes des questions sanitaires, et non comme des intrus.

En guise de conclusion, je vous informe que, lors d'un récent entretien qui réunissait le Vétérinaire cantonal, M. le Dr Penseyres, votre président de la FVA, M. Rossier, et votre inspecteur cantonal, il a été convenu de collaborer plus étroitement avec les comités de section, ceci dans le but de resserrer les liens avec les apiculteurs et d'assurer ainsi la pérennité de la passion qui nous anime.

L'inspecteur cantonal des ruchers :

Pierre-André BONZON

2.6. ENGAGEMENT DES SECTIONS

ASSEMBLEE DES DELEGUES

SECTION ORGANISATRICE	Année	Endroit	Sections vérificatrices des comptes
1. LES ALPES	2002	Aigle	Moudon et Nord Vaudois
2. AVENCHES	1994	Avenches	Haute-Broye et Jorat
3. BIÈRE	1995	Bière	Jorat et Côte Vaudoise
4. CHAMOSSAIRE	1997	Bex	La Menthue et Lausanne
5. COSSONAY	1998	Cossonay	Lausanne et Les Alpes
6. CÔTE VAUDOISE	2003	Aubonne	Nord Vaudois et Nyon
7. GROS-DE-VAUD	2000	Echallens	Lucens et Morges
8. HAUTE-BROYE	2001	Ecoteaux	Morges et Moudon
9. JORAT	2004	Mézières	Nyon et Orbe
10. LAUSANNE	2005	Paudex	Orbe et Payerne
11. LUCENS	2006	Lucens	Payerne et Pays-d'Enhaut
12. LA MENTHUE	2007	Yvonand	Pays-d'Enhaut et Avenches
13. MORGES	2008		Avenches et Bière
14. MOUDON	2009		Bière et Chamossaire
15. NORD VAUDOIS	1999	Yverdon	Les Alpes et Lucens
16. NYON	2010		Chamossaire et Cossonay
17. ORBE	2011		Cossonay et Gros-de-Vaud
18. PAYERNE	1996	Payerne	Côte Vaudoise et La Menthue
19. PAYS-D'ENHAUT	2012		Gros-de-Vaud et Haute-Broye

COMPTOIR SUISSE

SECTIONS	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
1. LES ALPES	X		X		X		X	X	X		
2. BASSE-BROYE	X		X		X			X	X		
3. BIÈRE	X		X	X		X		X			
4. CHAMOISSAIRE	X	X				X	X	X	X		
5. COSSONAY		X	X	X		X		X			
6. CÔTE VAUDOISE	X	X				X	X		X		
7. GROS-DE-VAUD		X	X	X		X			X		
8. HAUTE-BROYE		X		X	X		X		X		
9. JORAT		X	X	X		X			X		
10. LAUSANNE	X	X			X	X			X		
11. LUCENS	X	X			X		X	X			
12. LA MENTHUE		X	X		X						
13. MORGES	X	X				X	X		X		
14. MOUDON		X	X	X		X		X			
15. NORD-VAUDOIS	X			X	X		X	X			
16. NYON		X	X		X		X	X			
17. ORBE	X			X	X		X	X			
18. PAYS-D'ENHAUT	X		X	X		X			X		

X = sections engagées

3. FINANCES

3.1. BILAN, COMPTE PERTES ET PROFITS

Pertes et Profits au 31.12.2006

Budget 2007

	<u>DOIT</u>	<u>AVOIR</u>	<u>DOIT</u>	<u>AVOIR</u>
Cotisations		5'614.00		5'500.00
Vente : livres, mascottes, autocollants, etc.		2'210.00		500.00
Intérêts créanciers		70.90		70.00
Frais généraux et administratifs	2'600.60		2'800.00	
Assemblée générale	899.00		1'500.00	
Comité et vacation	1'652.20		1'600.00	
Divers	105.70			
Expositions		877.80	500.00	
Vulgarisation		1'580.00	200.00	
Labels		864.73		1'500.00
Cours		199.00		
Diminution de stock	3'405.00			
A Fonds anniversaire Fédération	1'000.00		300.00	
A Fonds anniversaire sections	200.00		100.00	
A Fonds expositions et cours	200.00		100.00	
A fonds labels	200.00		100.00	
Bénéfice d'exercice	1'153.93		370.00	
Totaux égaux	11'416.43	11'416.43	7'570.00	7'570.00

Bilan au 31 décembre 2006

	<u>DOIT</u>	<u>AVOIR</u>
Caisse	260.20	
CCP 10-12905-4	41'050.15	
B.C.V. c/c 789'744	23'076.55	
Débiteurs	4'323.35	
Part Sociale Comptoir	1.00	
Matériel et marchandises selon inventaire	5.00	
Fonds anniversaire Fédération		7'700.00
Fonds anniversaire sections		3'783.00
Fonds Expositions		7'300.00
Fonds Labels		2'200.00
Factures à payer		20'789.50
Fortune au 31.12.2005	25'789.82	
Bénéfice exercice 2006	1'153.93	
Fortune au 31.12.2006		26'943.75
Totaux égaux	68'716.25	68'716.25

Le Président :
J.-C. ROSSIER

Le Caissier :
H. GEISSBUEHLER